

ZONE SUD-OUEST COMMERCIALE
TEL 05.62.89.25.25
FAX 05.32.00.61.27
AGREMENT SANITAIRE
FR 46.309.004 CE



Sysco FRANCE SAS
M.I.N. DE RUNGIS, BATIMENT A1 - 94550 CHEVILLY-LARUE
APE 46.39A - RCS CRETEIL 316807015 - N° TVA FR22316807015

REGLEMENT A ADRESSER :
Sysco France
CS 30041 - 76201 Dieppe Cedex
IBAN :
FR7630004003420002001211042
BIC:BNPFRPPXXX

Sysco France
Depot : SOUILLAC
Route de MARTEL
46200 SOUILLAC
Capital 100.000.000,00 Euro

VOS REF		N° CLIENT		N° FACTURE		TYPE PRODUIT	
796587		SOU116		10.02.2026		0360	
1253095059		N° TÉL		DATE ÉCHÉANCE		NB LIASSE	
		S04		28.02.2026		1/ 1	
		FACTURE				PAGE	
						1/1	

ADRESSE DE LIVRAISON		ADRESSE DE FACTURATION	
REST. LA VENUS SARL N.G.D. 28 RUE DES PHILIPS SQUARE DE VENUS 46220 PRAYSSAC		REST. LA VENUS SARL N.G.D. 28 RUE DES PHILIPS SQUARE DE VENUS 46220 PRAYSSAC	

POIDS LIVRÉ : 1,100 KGS TEL.: 0565224710 TEL.MOBILE: 0676439178 V/TVA : FR 55835273772

ORIGINAL

CARTONS	SOUS-CART.	CODE PDT	DÉSIGNATION DU PRODUIT	PU BRUT	**	QUANTITÉ	U.F.	PU NET	C TVA	MONTANT H.T.
0	1PC	FI Y 14931	SCE CARAMEL BEURRE SALE 1.1KG		A	1,000	PC	0	1	
Toute réclamation doit être signalée à votre agence sous 48H après livraison. Cde:1645831605-09/02/26										
Conformément aux règles SEPA, le montant de cette facture sera prélevé sur votre compte bancaire *****2324 à la date d'exigibilité indiquée ci-dessous										
Référence du mandat SEPA: BFS-10023711 - Notre identifiant créancier: FR63ZZ429556										

CODE	TAUX TVA	BASE H.T.	MONTANT TVA	TOTAL H.T.	MODE DE RÈGLEMENT	DATE FACTURE
1	5,5	0,00	0,00	0,00	Prélèvement SEPA	10.02.2026
				TOTAL TVA	ESCOMPTÉ / INTERÊTS DE RETARD	DATE EXIGIBILITÉ
				0,00	NON / 3XTX.LEGAL +40E (L441-6)	28.02.2026

SIGNATURE DU LIVREUR		SIGNATURE CLIENT	
SI RÈGLEMENT :			
CHÈQUE		ESPÈCES	

FACTURE		NET A PAYER	
EUR		0,00	

PAPILLON DÉTACHABLE À JOINDRE AVEC LE RÈGLEMENT DE LA FACTURE	
N° CLIENT	N° FACTURE
796587	1253095059
TYPE FACT.	MONTANT DE LA FACTURE
	0,00

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et conditions imprimés sur les deux faces du présent document y compris l'attribution de compétence (art. 11) au tribunal de commerce de Paris.
Marchandise reçue en bon état et dans les quantités facturées.